

CAHIER DES CHARGES - VOYAGE EN ITALIE

1. Objet de la consultation :

La consultation porte sur un séjour scolaire en Italie (Florence, Lucca, Pise, Sienne, San Gimignano, Cinque Terre) organisé

du lundi **2/04/2018** au vendredi **6/04/2018** (souhait préférentiel)

ou du lundi **19/03/2018** au vendredi **23/03/2018**.

2. Programme du voyage :

Nombre de participants : entre 40 et 45 élèves + 4 accompagnateurs

➤ Jour 1 - FLORENCE

Jardin de Boboli, Santa Maria del Fiore, Baptistère et piazza della Signoria, Palazzo Medici - Riccardi

➤ Jour 2

Lucca - vieille ville et murailles (visite pédestre)

Pise - Campo dei Piracoli

➤ Jour 3

Sienne - les remparts, Piazza del Campo, la cathédrale ...

San Gimignano - visite guidée (avec guide fourni par le voyageur)

➤ Jour 4 - FLORENCE

Mercato Centrale, Palazzo Vecchio, Ponte vecchio, Galerie des Offices

➤ Jour 5 - Cinque Terre

Visite - Aller à pied, et retour en bateau (fortement souhaité)

****Nous souhaitons que les élèves puissent suivre un cours de cuisine sur la façon de faire les pâtes à l'italienne.***

3. Hébergement prévu :

En hôtel.

4. Prestations incluses dans le prix :

- Transport en autocar "tourisme" tous frais inclus (frais du conducteur, péage, parking, carburant...). L'autocar reste à disposition du groupe tout au long du séjour
- Prévoir un guide à San Gimignano (cf. programme du voyage en annexe)
- Hébergement en pension complète
- Les repas
- Les visites payantes
- L'assurance annulation groupe (option 1)

- L'assurance annulation individuelle (option 2).

5. **Contenu du dossier de proposition**

Le dossier devra contenir :

- le programme détaillé du séjour, avec le déroulement des visites, horaires envisagés ...
- toute documentation utile (autocar, hébergement, accueil par l'organisateur...etc...).
- l'indication de la compagnie de transport avec laquelle le voyageur travaille
- un devis chiffré de l'ensemble des prestations mentionnées
- Les modalités de paiement du voyage (nombre de versement avec le cas échéant, possibilité de régler le solde du voyage après la prestation).

L'ensemble des critères devront figurer sur le contrat proposé par le prestataire.

Les suggestions du voyageur sont bienvenues.

6. **Délai et modalités de réponse**

Réponse au plus tard le : **25 août 2017 à 12h00**

A adresser :

Par mail aux adresses suivantes :

gest.0710070r@ac-dijon.fr
francoise.rabei@ac-dijon.fr

Date du conseil d'administration validant le budget du voyage :

5 octobre 2017